

# 4.1

P PLAN  
L LOCAL  
U URBANISME  
i INTERCOMMUNAL

# Arize-Lèze

## DOSSIER D'APPROBATION

### 4\_ANNEXES

4.1\_Servitude d'utilité publique  
*Plan par commune*

ARRETE LE  
28/02/2024

APPROUVE LE  
26/03/2025



COMMUNE DE

ARTIGAT

PLAN

DES

SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 8000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@ariefge.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



### Servitudes légalement constituées

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

### Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)

 enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 19/10/2004 sur toute la commune

### Lignes électriques (I4)

 lignes aériennes

 lignes souterraines

### Protection contre les obstacles (PT2)

 centre de réception ou d'émission

 centre de réception ou d'émission

 zone de servitude primaire

 zone de servitude secondaire

 zone ou secteur de dégagement

### Autres informations

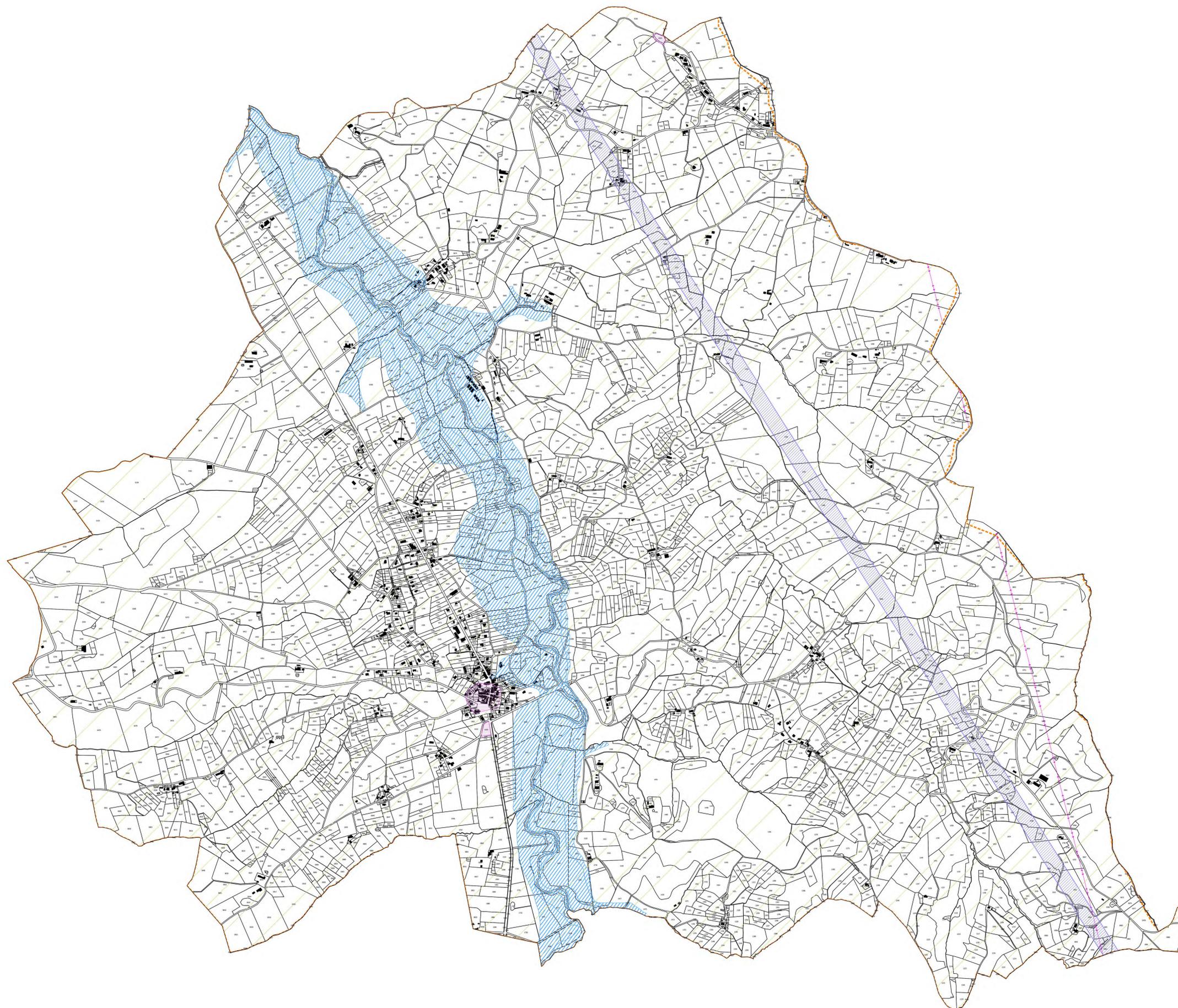
 Sites archéologiques connus

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE



COMMUNE DE  
**LE MAS D'AZIL**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 10000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salerques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tel. : 05 61 02 47 00  
Mél. : ddt@arriere.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de déagagement T7  
(sur toute la commune)

**Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)**

 enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 12/05/2005 sur toute la commune

**Monuments historiques (AC1)**

 Dolmen de Bidot et de Seignas  
Temple Protestant - Eglise Saint-Etienne  
Grotte du Mas d'Azil  
 périmètre de protection

**Sites inscrits et classés (AC2)**

 Débouché Nord du Tunnel et ses abords - Partie RD119 à l'intérieur du Tunnel  
Espanade dite champs de Bellone  
Cours souterrain de l'Arize

**Protection des eaux (AS1)** Capatage de Roquebrune DUP du 30/05/2017

 point de captage  
 zone de captage  
 zone de protection immédiate  
 zone de protection rapprochée  
 zone de protection éloignée

**Autres informations**

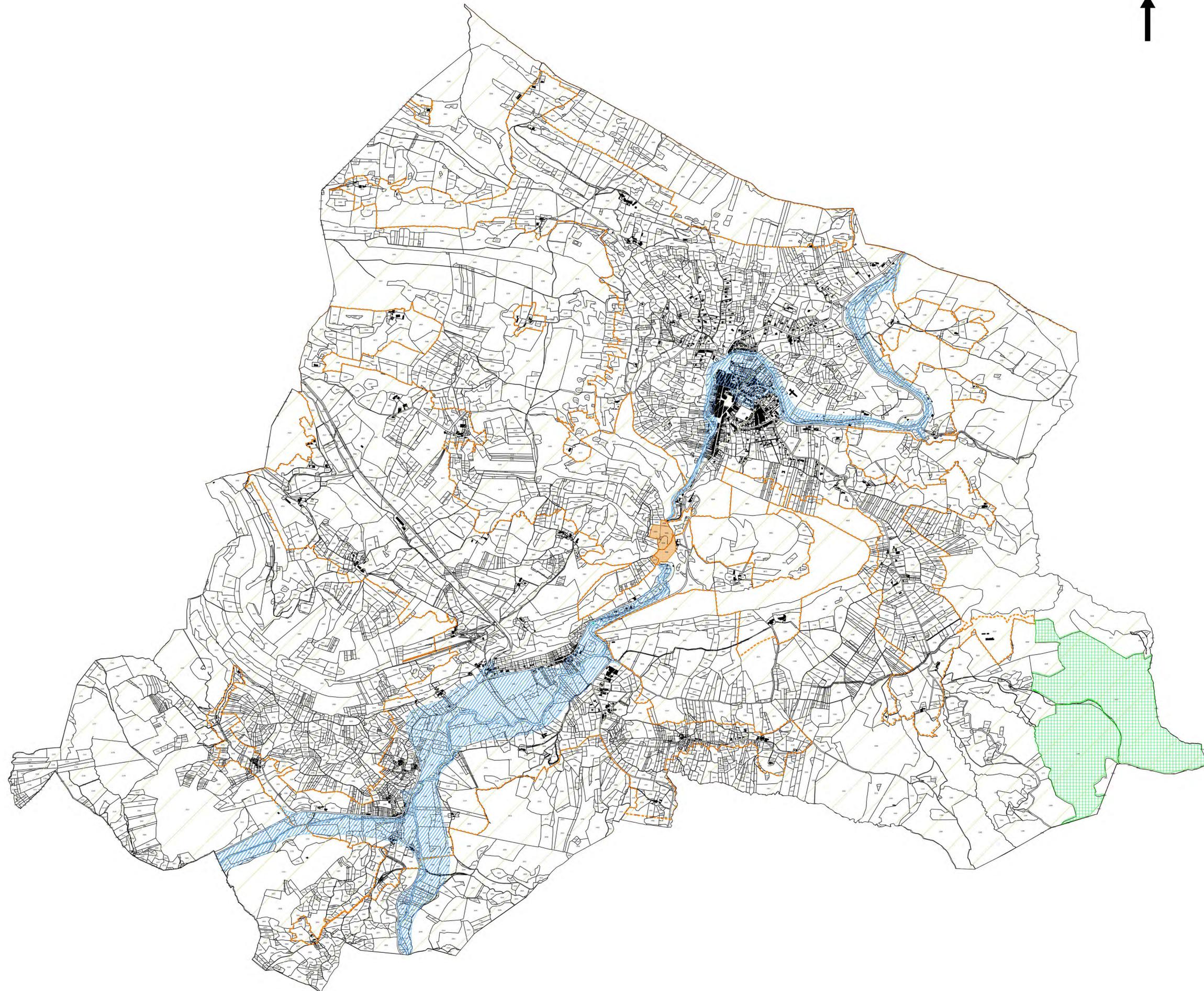
 Forêts soumises au régime forestier

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

L'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L.215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQU'ELLES SONT COMMUNIQUEES, LA REPRESENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE



COMMUNE DE  
**CAMARADE**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 8000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège

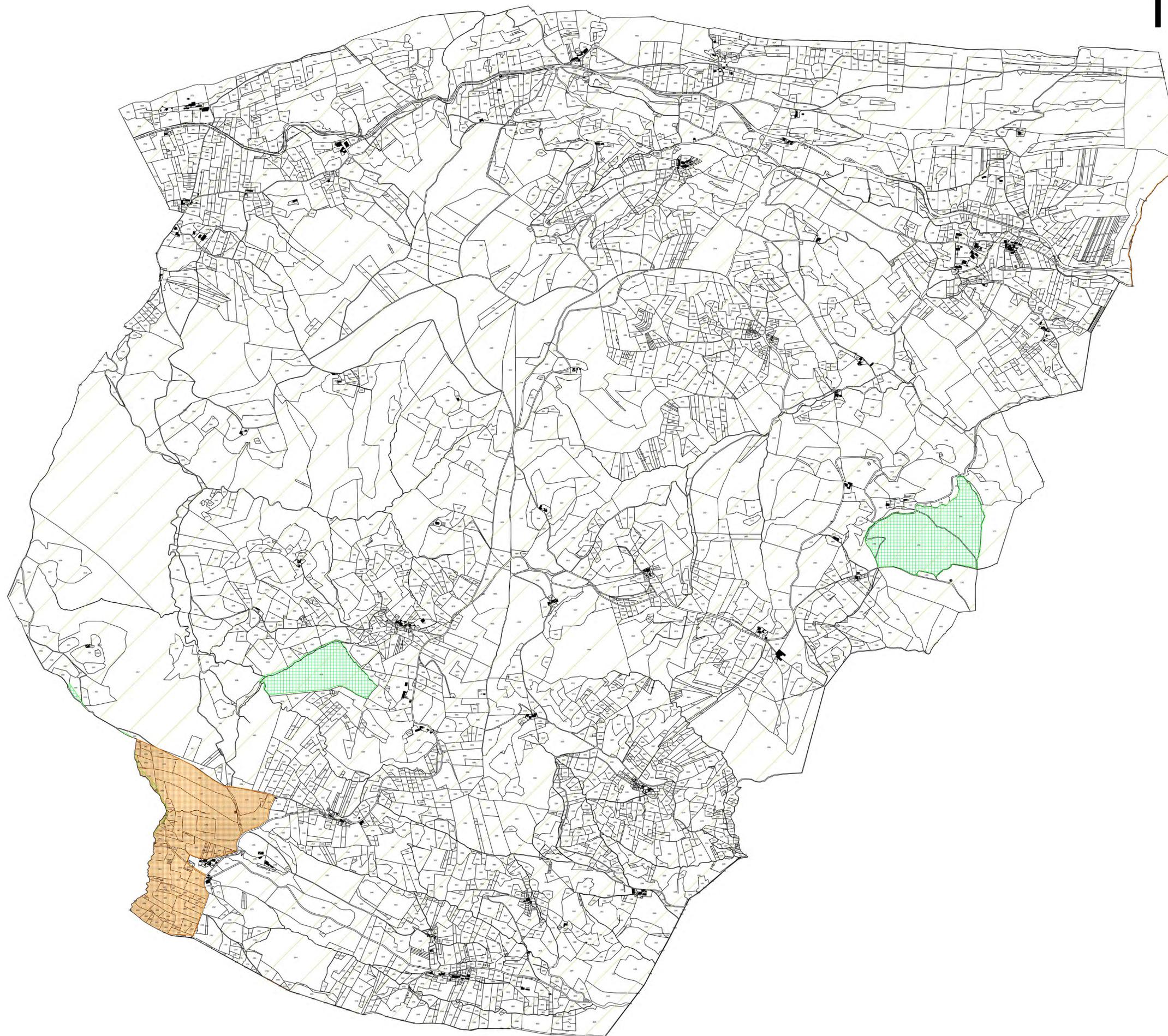


le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tel. : 05 61 02 47 00  
Mail. : ddt@arrierege.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de déagagement T7  
(sur toute la commune)

**Sites inscrits et classés (AC2)**

 Site classé du bassin hydrogéologique du massif karstique du Volp

**Autres informations**

 Forêts soumises au régime forestier

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 8000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège

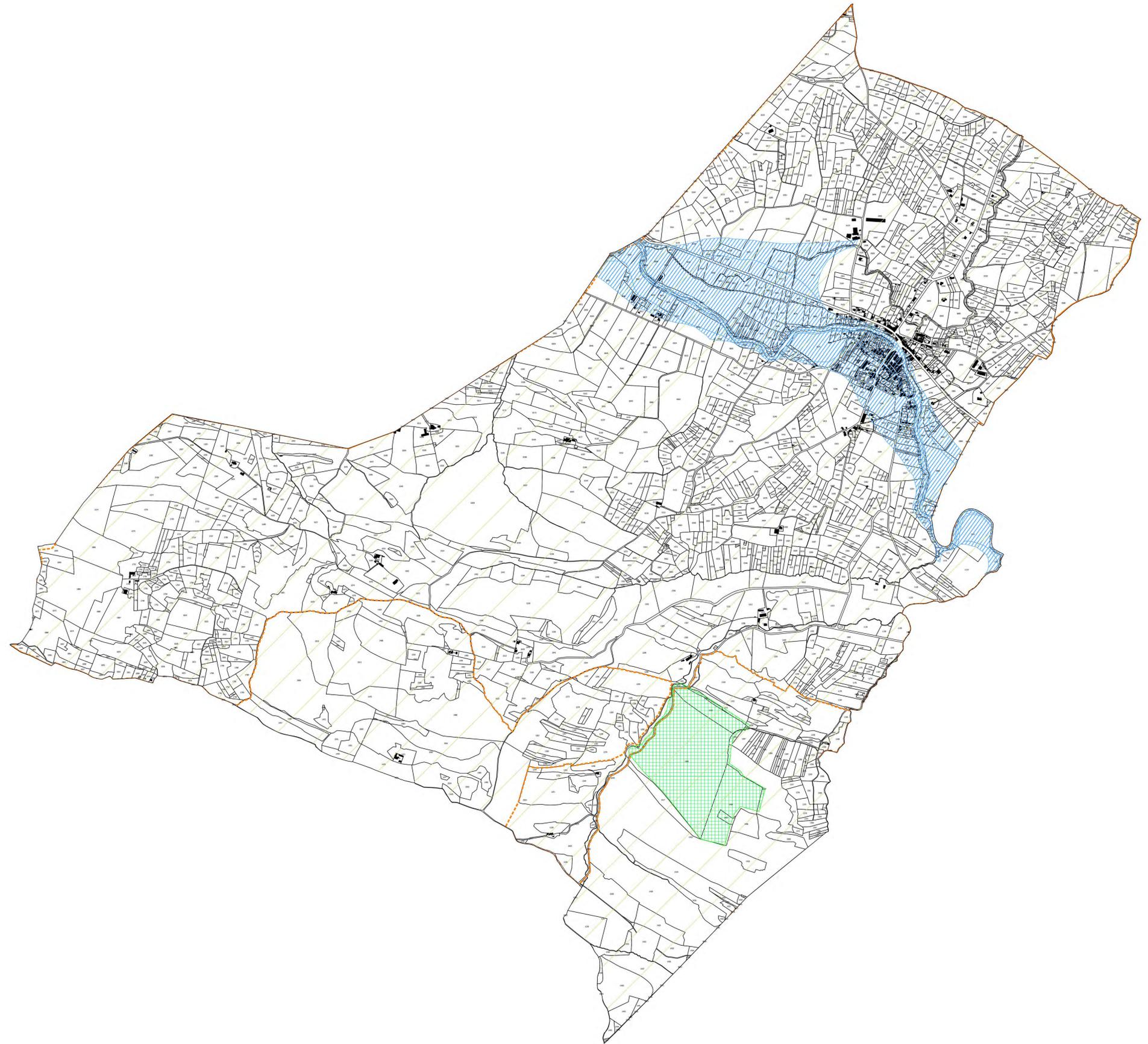


le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@ariede.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de déagagement T7  
(sur toute la commune)

**Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)**

 enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 27/09/2002 sur toute la commune

**Autres informations**

 Forêts soumises au régime forestier

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUEES, LA REPRESENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIEGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNEE QU'A TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE  
**CARLA-BAYLE**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 10000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salerques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tel. : 05 61 02 47 00  
Mél. : ddt@ariège.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de déagagement T7  
(sur toute la commune)

**Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)**

 enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 31/05/2010 sur toute la commune

**Monuments historiques (AC1)**

 Temple Protestant  
 périmètre de protection

**Protection du patrimoine architectural et urbain (AC4)**

 zone de protection

**Autres informations**

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQU'ELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE  
**CASTERAS**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 5000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail. : ddt@arrieregouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Autres informations**

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE

CASTEX

PLAN

DES

SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 5000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail. : ddt@arrieregouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)



**Autres informations**

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE  
**DAUMAZAN/ARIZE**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

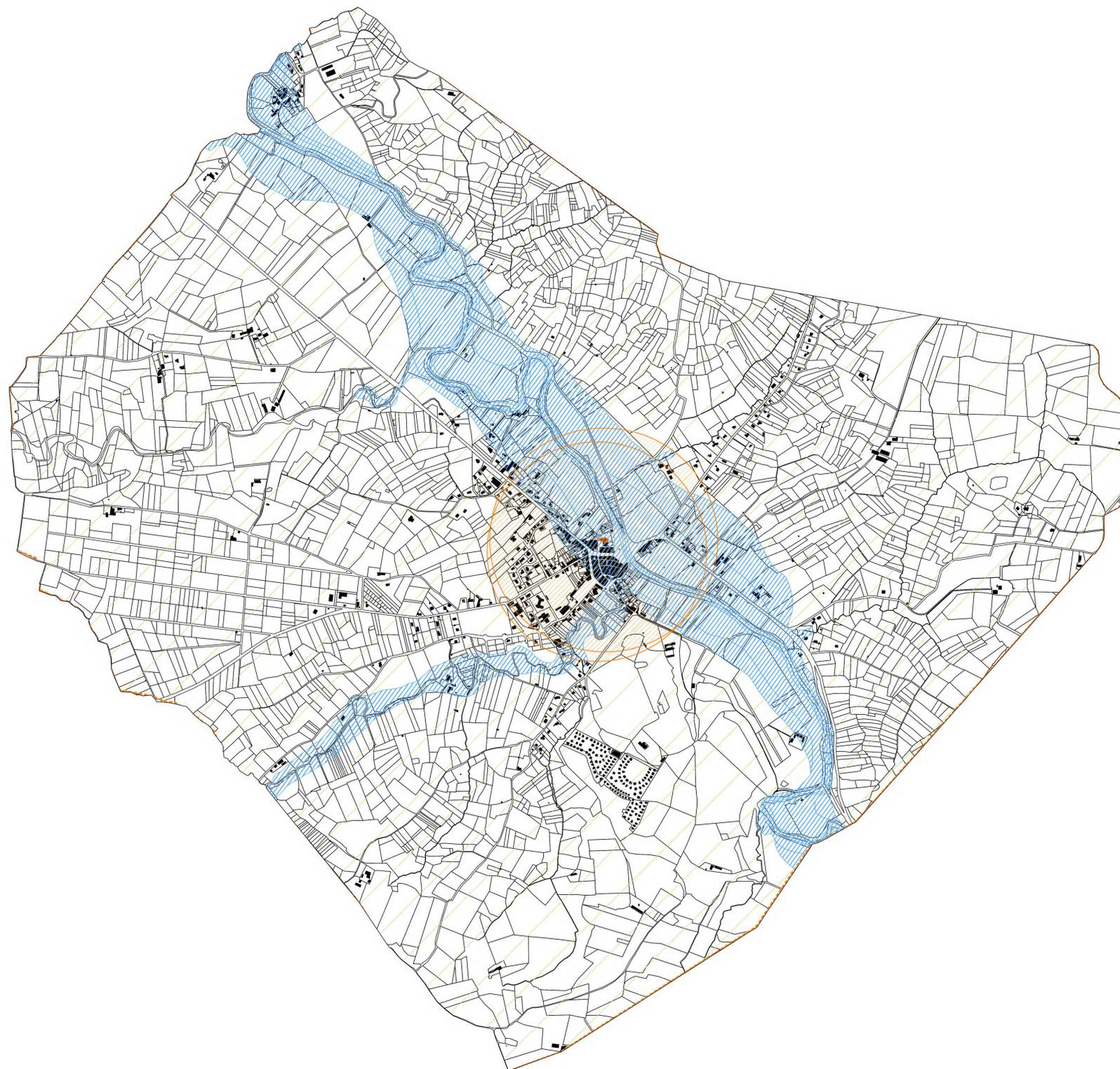
**PLAN DES SERVITUDES**  
Echelle : 1 / 8000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège  
Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études  
10 rue des Salenques  
BP 10 102  
99007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@ariede.gouv.fr



le Maire

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)**

 enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 23/09/2002 sur toute la commune

**Monuments historiques (AC1)**

 Eglise et Croix de pierre sur mur du Presbytère

 périmètre de protection

**Alignement des voies publiques (EL7)**

 trait d'alignement ou axe de la voie  
Centre ville sur RD 19

**Autres informations**

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE  
**DURFORT**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 8000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège

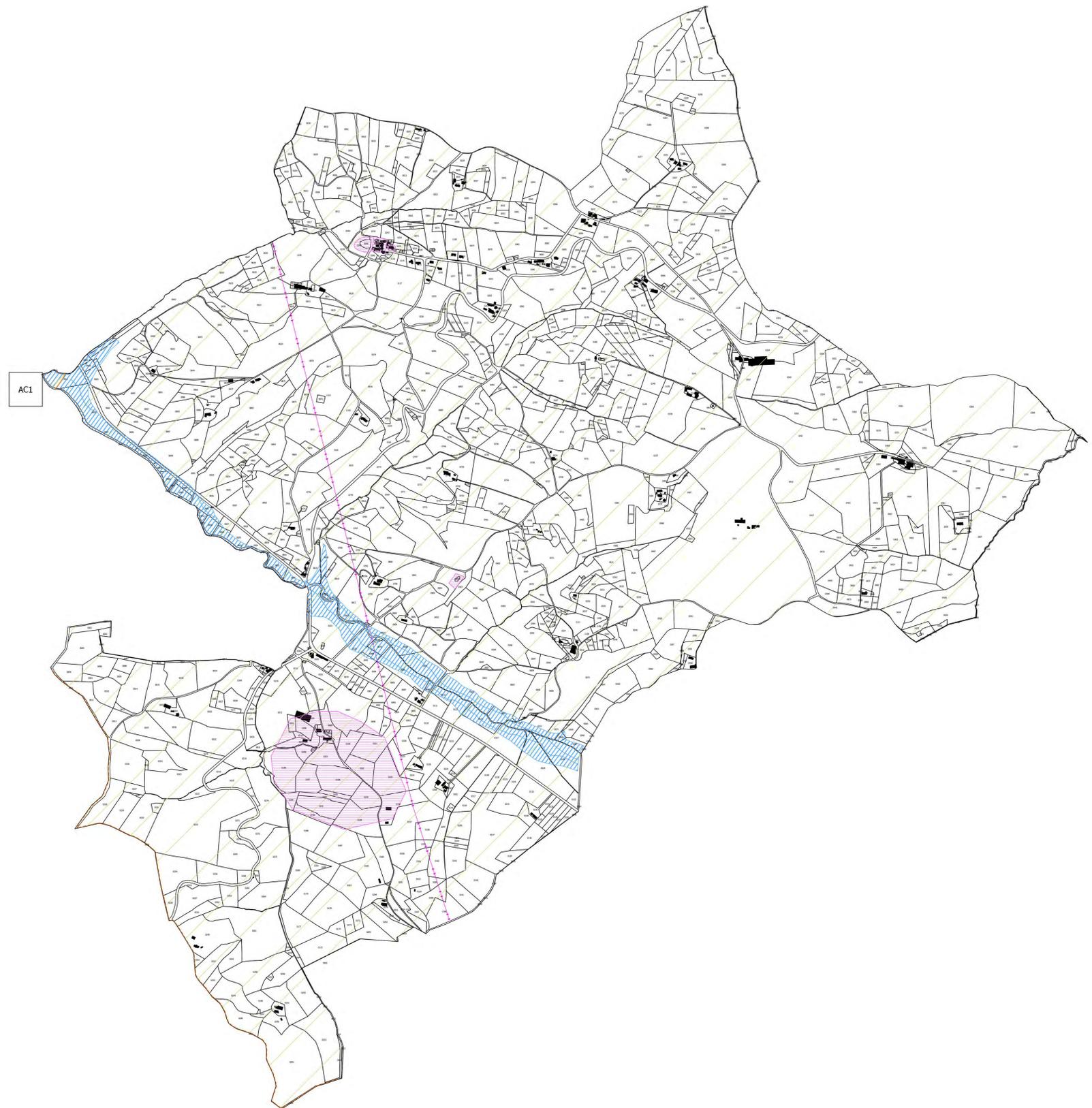


le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail. : ddt@arrieregouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Monuments historiques (AC1)**

 Eglise de Villeuve du Latou classée le 09/04/1932

 périmètre de protection

**Lignes électriques (I4)**

 lignes aériennes

 lignes souterraines

**Autres informations**

 Sites archéologiques connus

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE

**FORNEX**

PLAN

DES

**SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 5000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail. : ddt@ariedge.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1

**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Monuments historiques (AC1)**

 Château de Fornex et terrains d'assiette - inscrit le 05/12/2007

 périmètre de protection

**Autres informations**

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE



COMMUNE DE

GABRE

PLAN

DES

SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 8000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège

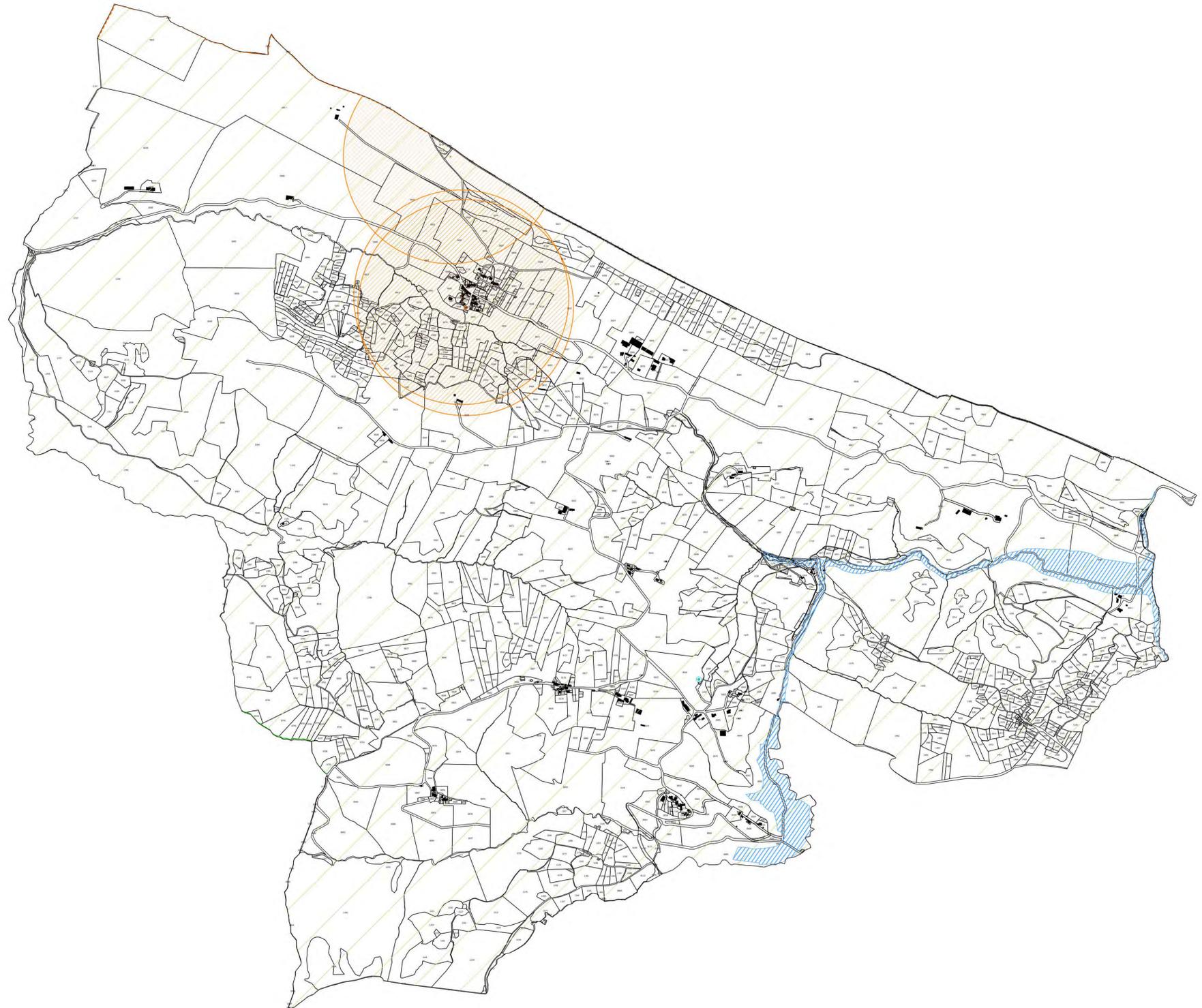


le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tel. : 05 61 02 47 00  
Mél. : ddt@ariede.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Monuments historiques (AC1)**

 Dolmen de Goudère - Eglise - Temple Protestant  
 périmètre de protection

**Autres informations**

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

**Protection des eaux** Captage de Junques sans DUP

 point de captage  
 zone de captage  
 zone de protection immédiate  
 zone de protection rapprochée  
 zone de protection éloignée

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQU'ELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NÉCESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT À L'ARRÊTÉ DE CRÉATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE  
**LA BASTIDE DE  
BESPLAS**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 6000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mél. : ddt@ar.leges.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1

**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)**

 enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 27/09/2002 et révisé le  
08/07/2008 sur toute la commune

**Monuments historiques (AC1)**

 Chapelle Notre Dame du bout du Pont

 périmètre de protection

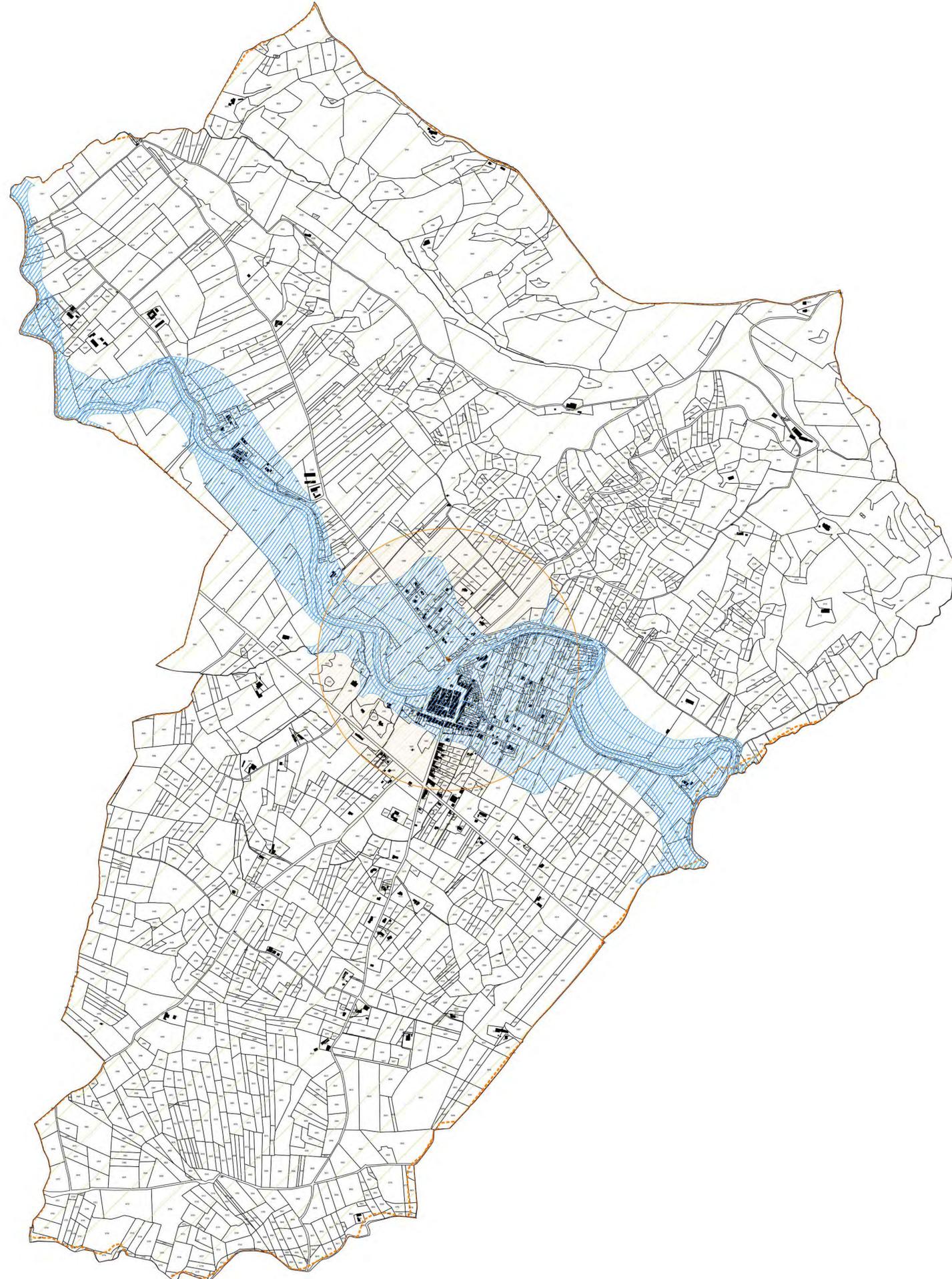
**Autres informations**

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

L'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQU'ELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE



N  
↑

COMMUNE DE

LANOUX

PLAN

DES

SERVITUDES



PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 4000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@ariefge.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1

Servitudes légalement constituées

 Servitude aérienne à l'extérieur des zones de déagagement T7  
(sur toute la commune)

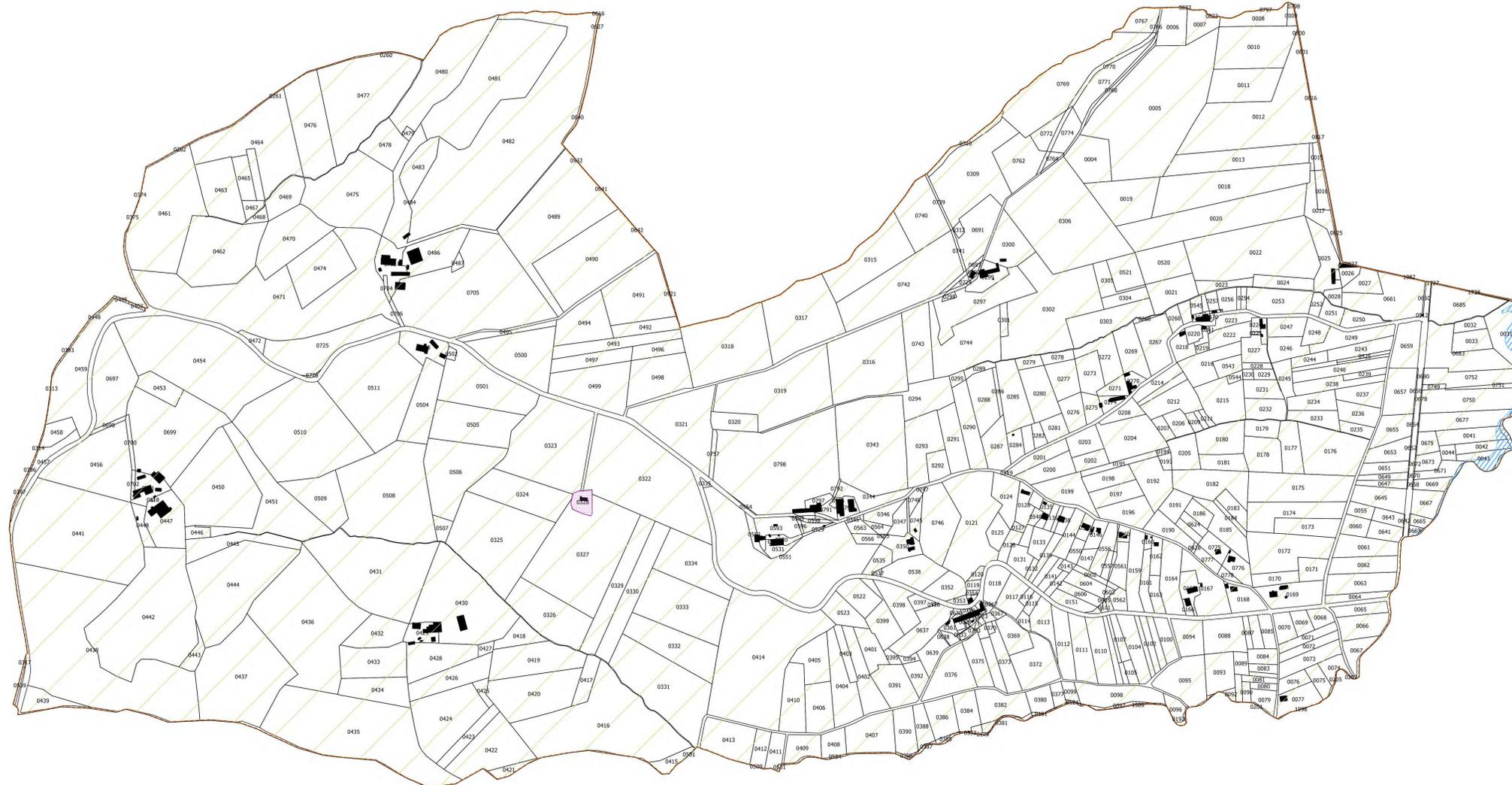
Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)

 enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 21/09/2000 sur toute la commune

Autres informations

 Sites archéologiques connus



l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L.215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE  
**LE FOSSAT**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**



**PLAN DES SERVITUDES**  
Echelle : 1 / 8000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@ariefge.gouv.fr

le Maire

Septembre 2020 Pièce n°1/1

**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)**  
 enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 25/04/2019 sur toute la commune

**Monuments historiques (AC1)**

 Chapelle Saint-André et Eglise

 périmètre de protection

**Protection contre les obstacles (PT2)**

 centre de réception ou d'émission

 centre de réception ou d'émission

 zone de servitude primaire

 zone de servitude secondaire

 zone ou secteur de dégagement

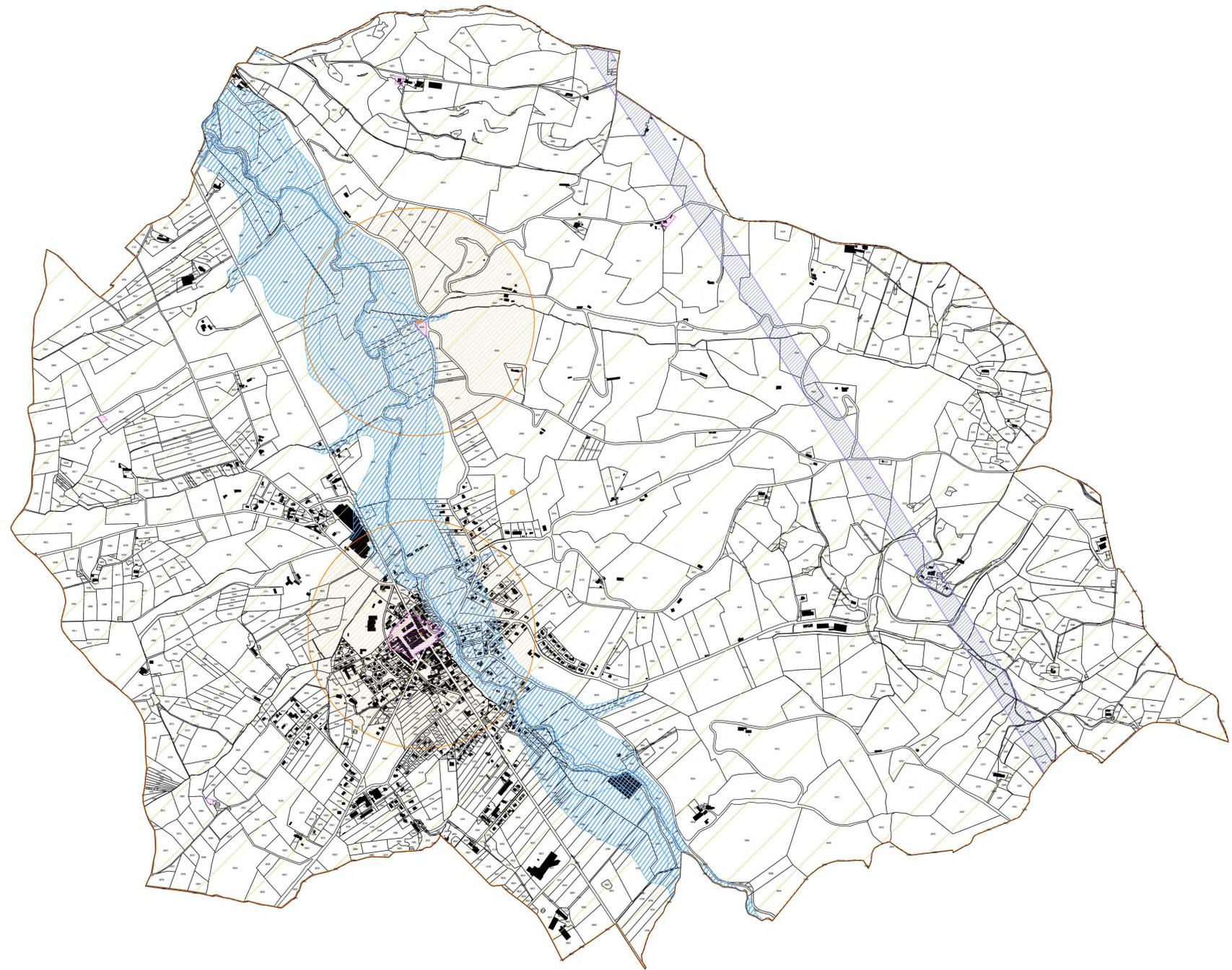
**Sites inscrits et classés (AC2)**

 Moulins Vallé de la Lèze

**Autres informations**

 Sites archéologiques connus

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL



l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE  
**LES BORDES SUR  
ARIZE**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**  
Echelle : 1 / 6000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège  
Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études  
10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@ariede.gouv.fr

le Maire



Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de déagagement T7  
(sur toute la commune)

**Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)**  
 enveloppe des zonages réglementaires  
Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 30/06/2003 sur toute la commune

**Monuments historiques (AC1)**  
 Site archéologique inscrit le 31/05/2006  
 périmètre de protection

**Autres informations**

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE



COMMUNE DE  
**LEZAT SUR LEZE**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**  
Echelle : 1 / 10000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège  
Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études  
10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tel. : 05 61 02 47 00  
Mail. : ddt@ariefge.gouv.fr

le Maire



Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéro-nautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)**  
 enveloppe des zonages réglementaires  
Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 19/10/2004 et révisé le 23/11/2010 sur toute la commune

**Monuments historiques (AC1)**  
 Abbaye Bénédictine - Eglise Saint-Jean Baptiste - Croix de fer dite Croix de Durban  
 périmètre de protection

**Sites inscrits et classés (AC2)**  
 Moulins de la Vallée de la Lèze

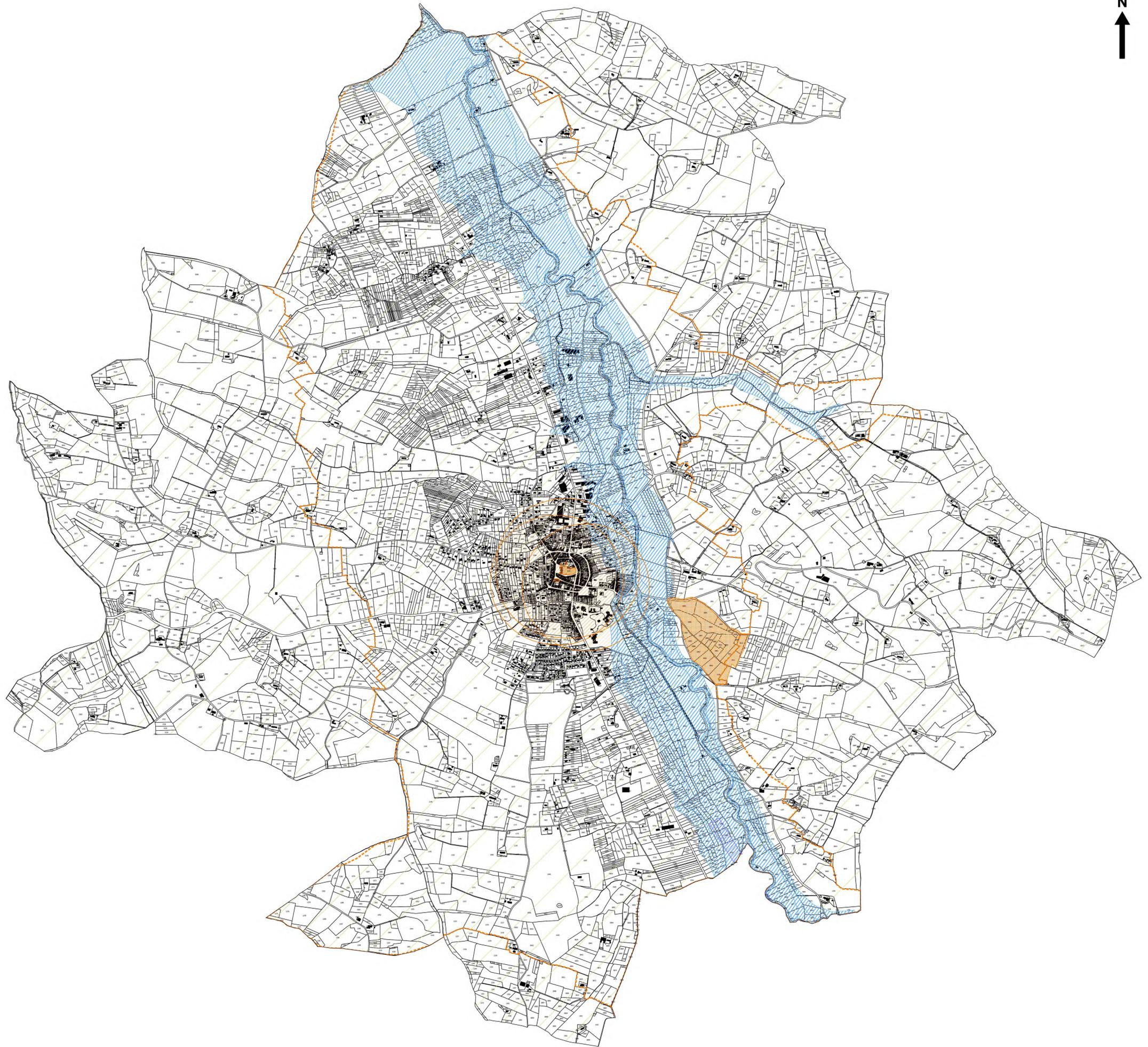
**Autres informations**

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique, dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE



COMMUNE DE  
**LOUBAUT**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 3500

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège

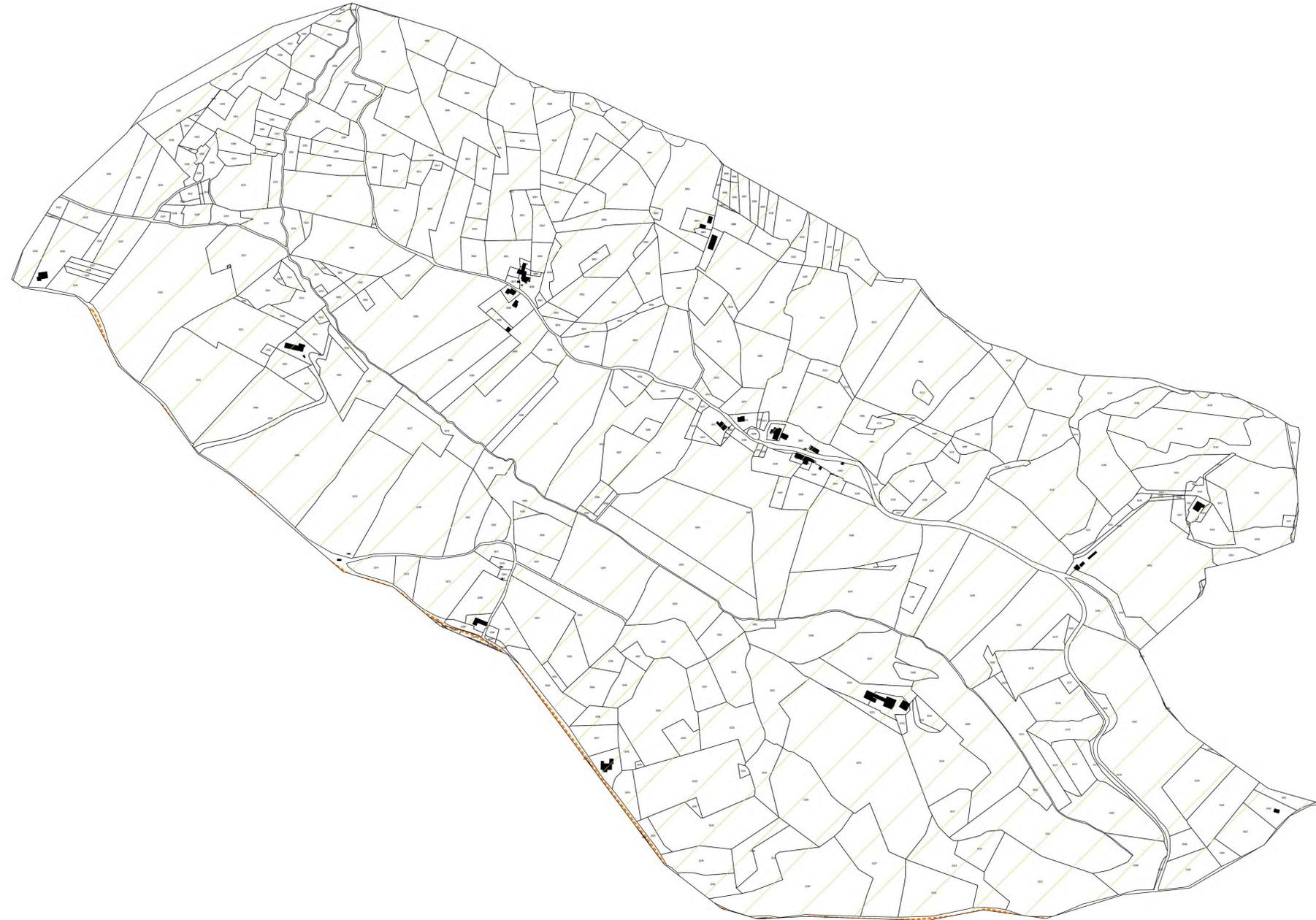


le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@ariefge.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Autres informations**

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE

MERAS

PLAN

DES

SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 5000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail. : ddt@arrieregouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)



**Autres informations**

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT À L'ARRÊTÉ DE CRÉATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE  
**MONESPLE**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**

Echelle : 1 / 5000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail. : ddt@arrieregouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Lignes électriques (I4)**

-  lignes aériennes
-  lignes souterraines

**Autres informations**

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL



l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE

MONTFA

PLAN

DES

SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 6000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@ariefge.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



### Servitudes légalement constituées

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)



### Autres informations

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE

PAILHES

# PLAN DES SERVITUDES

## PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 8000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tel. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@ariefge.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1

### Servitudes légalement constituées

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

#### Monuments historiques (AC1)

 Château et Chapelle du château de Pailhes  
Dolmen de Goudère sur commune de Gabre  
 périmètre de protection

#### Lignes électriques (I4)

 lignes aériennes  
 lignes souterraines

#### Protection contre les obstacles (PT2)

 centre de réception ou d'émission  
 centre de réception ou d'émission  
 zone de servitude primaire  
 zone de servitude secondaire  
 zone ou secteur de dégagement

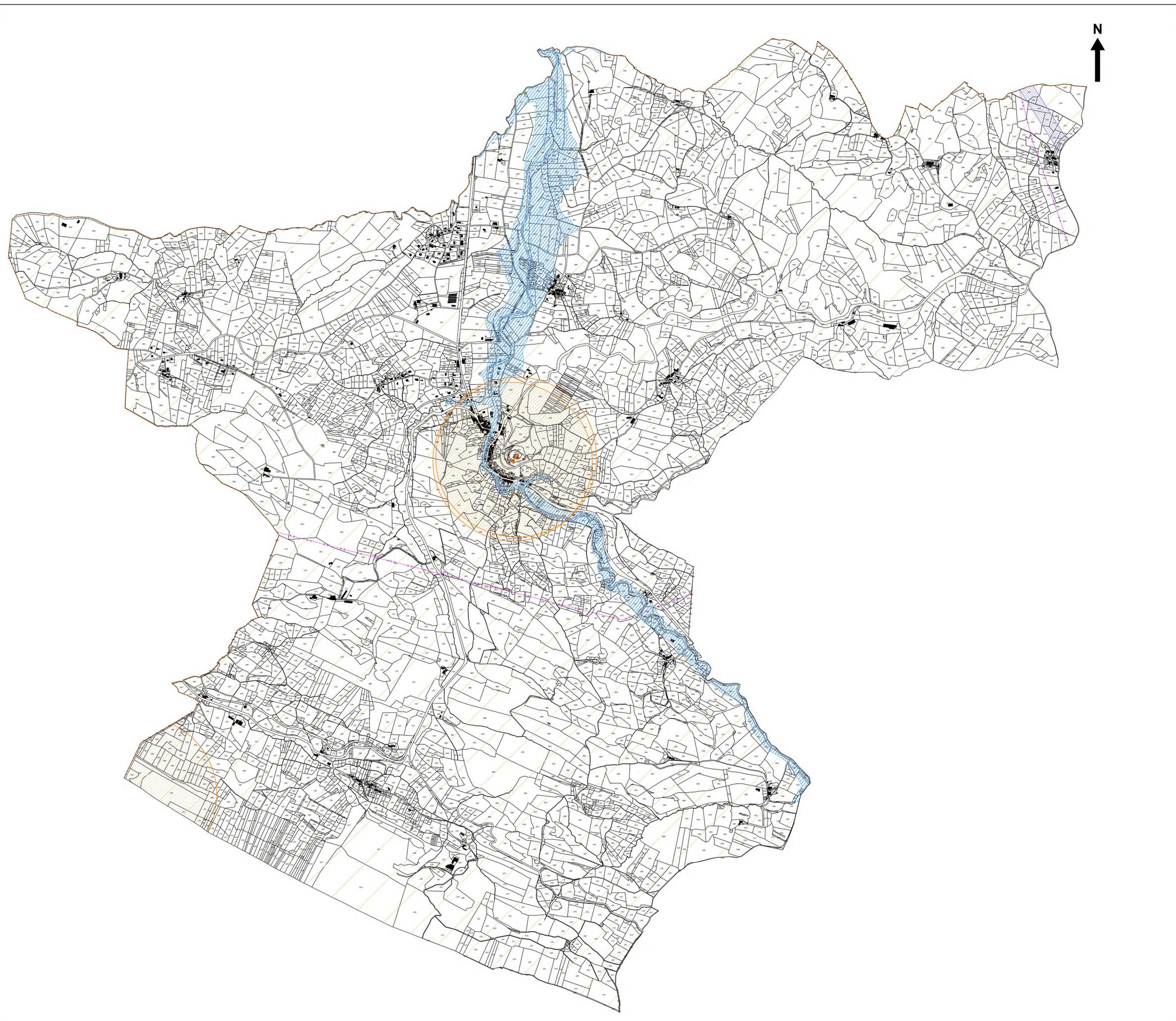
### Autres informations

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT À L'ARRÊTÉ DE CRÉATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE



COMMUNE DE

SABARAT

PLAN

DES

SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 5000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail. : ddt@ariefge.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



### Servitudes légalement constituées

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de déagagement T7  
(sur toute la commune)

### Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)

 enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 27/09/2002 sur toute la commune

### Lignes électriques (I4)

 lignes aériennes

 lignes souterraines

### Monuments historiques (AC1)

 Eglise Sainte-Anne

 périmètre de protection

### Sites inscrits et classés (AC2)

 périmètre de protection du Dolmen de Goudère sur la commune de Gabre

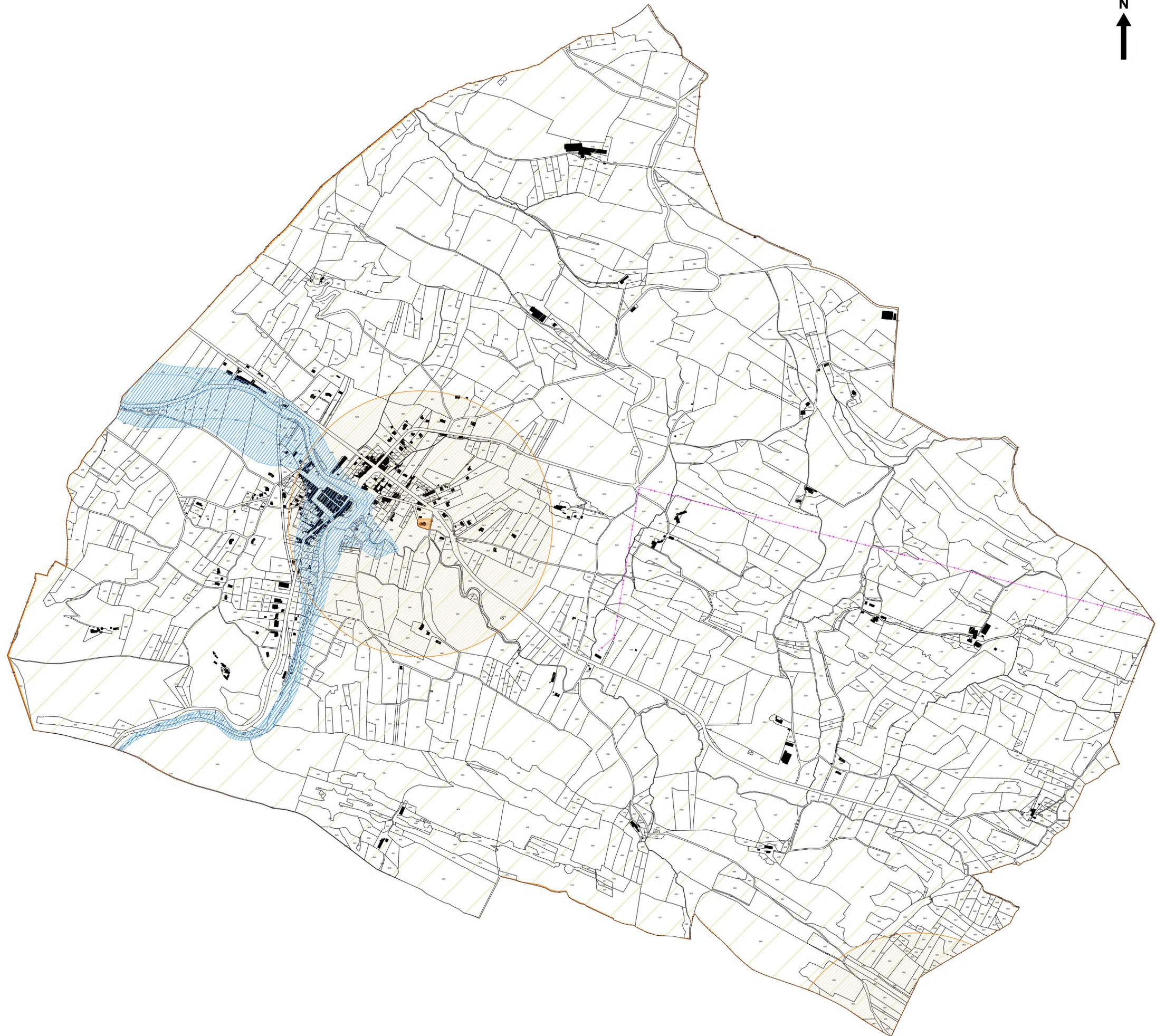
### Autres informations

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE



COMMUNE DE  
**SAINT-YBARS**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**  
Echelle : 1 / 10000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège  
Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études  
10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@arrieregouv.fr



le Maire

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)**  
 enveloppe des zonages réglementaires  
Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 19/10/2004 sur toute la commune

**Monuments historiques (AC1)**  
 Eglise classée le 11/12/1987 et 20/04/1907  
 périmètre de protection

**Protection contre les obstacles (PT2)**  
 centre de réception ou d'émission  
 centre de réception ou d'émission  
 zone de servitude primaire  
 zone de servitude secondaire  
 zone ou secteur de dégagement

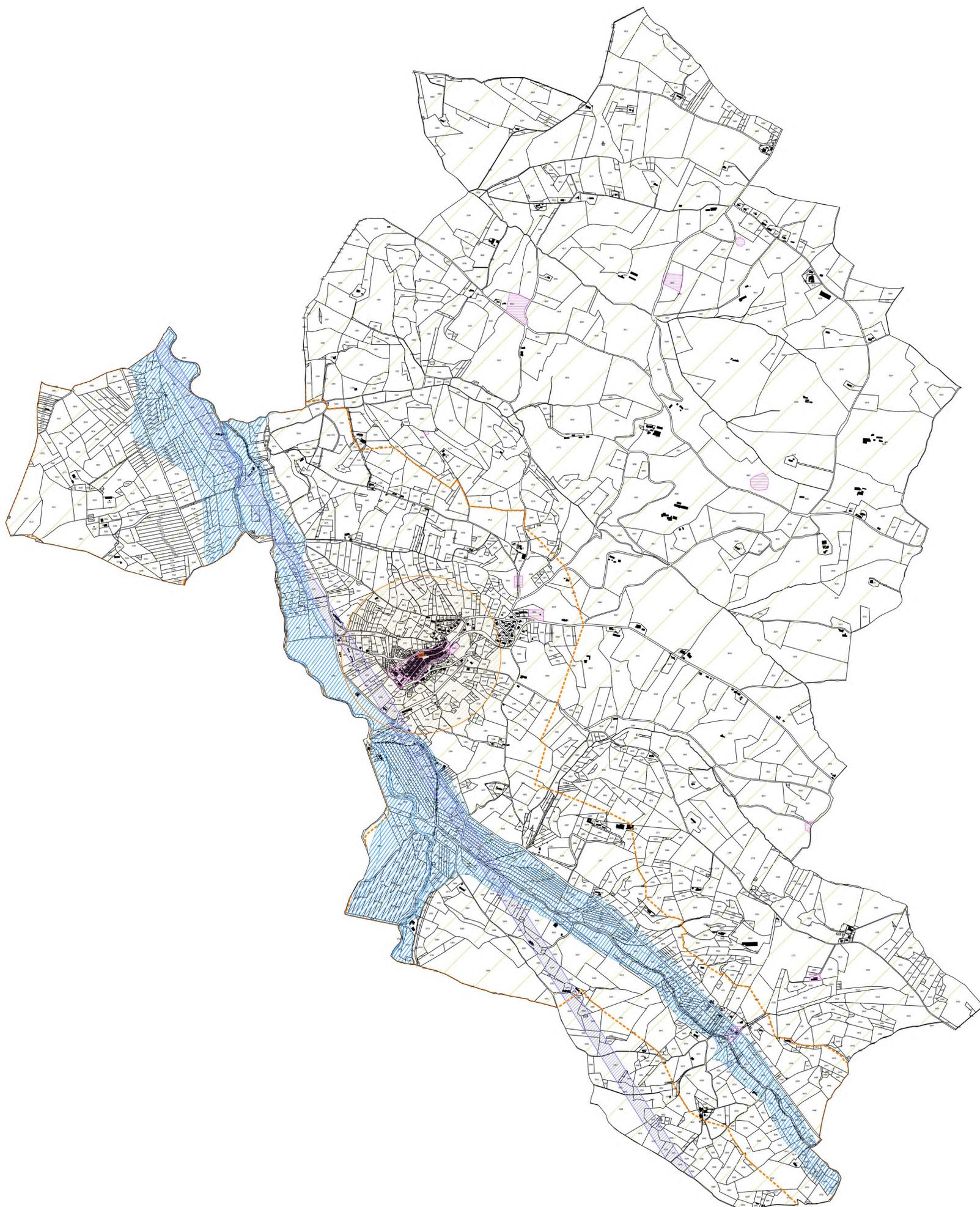
**Autres informations**

 Sites archéologiques connus  
 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUEES, LA REPRESENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIEGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNEE QU'A TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE



COMMUNE DE  
**SAINTE-SUZANNE**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**  
Echelle : 1 / 8000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège  
Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études  
10 rue des Salenques  
BP 10 102  
99007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@arrieregouv.fr

le Maire

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Plans de prévention des risques naturels ou miniers (PM1)**  
 enveloppe des zonages réglementaires

Voir plan au 1/5000e du PPR approuvé le 22/07/2004 sur toute la commune - Révisé le 11/05/2006

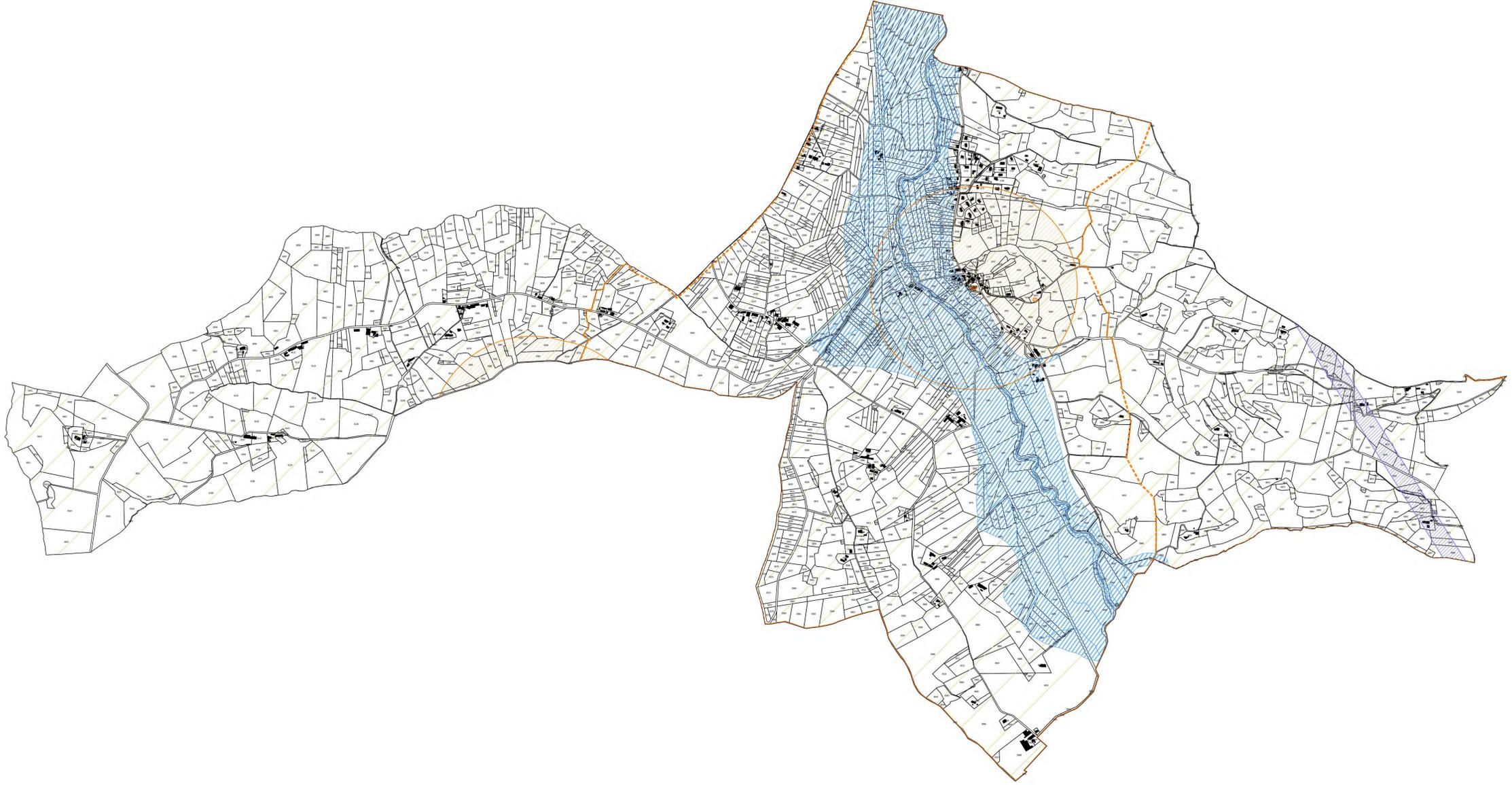
**Monuments historiques (AC1)**  
 Eglise de Ste Suzanne et château de Nogarède sur commune de Sieurs  
 périmètre de protection

**Sites inscrits et classés (AC2)**  
 Moulins de la vallée de la Lèze

**Protection contre les obstacles (PT2)**  
 centre de réception ou d'émission  
 centre de réception ou d'émission  
 zone de servitude primaire  
 zone de servitude secondaire  
 zone ou secteur de dégagement

**Autres informations**

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL



l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUEES, LA REPRESENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIEGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNEE QU'A TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE

SIEURAS

PLAN

DES

SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 6000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège



le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail. : ddt@ariedge.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Monuments historiques (AC1)**

 Château de Nogarède partiellement inscrit le 26/10/1989  
 périmètre de protection

**Autres informations**

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L. 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE  
**THOUARS/ARIZE**

**PLAN  
DES  
SERVITUDES**

**PLAN DES SERVITUDES**  
Echelle : 1 / 4500

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège  
Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études  
10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@arrieregouv.fr



le Maire

Septembre 2020 Pièce n°1/1

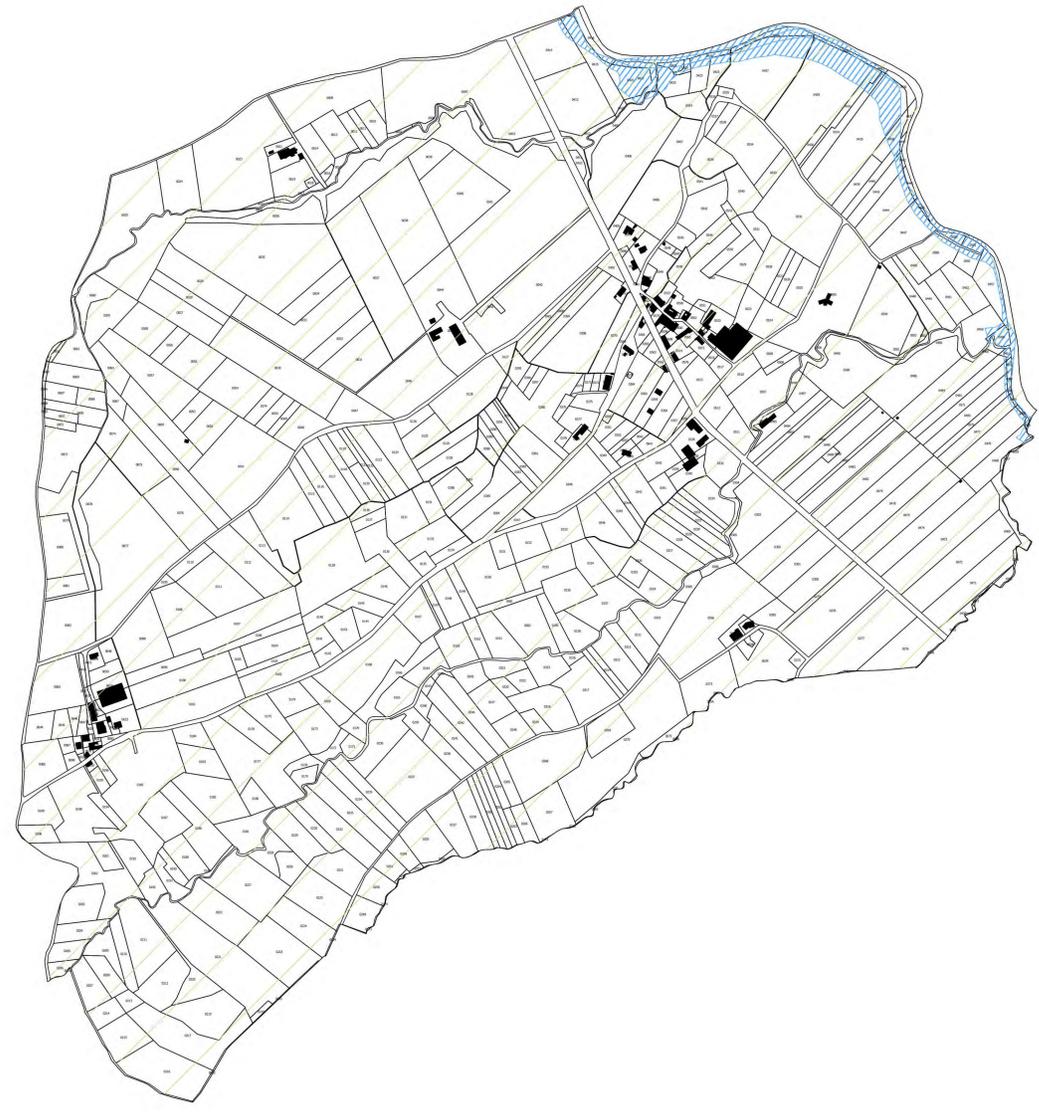


**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Autres informations**

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL



l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE

COMMUNE DE  
VILLENEUVE DU  
LATOU

PLAN  
DES  
SERVITUDES

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 5000

Direction  
Départementale  
des Territoires  
de l'Ariège

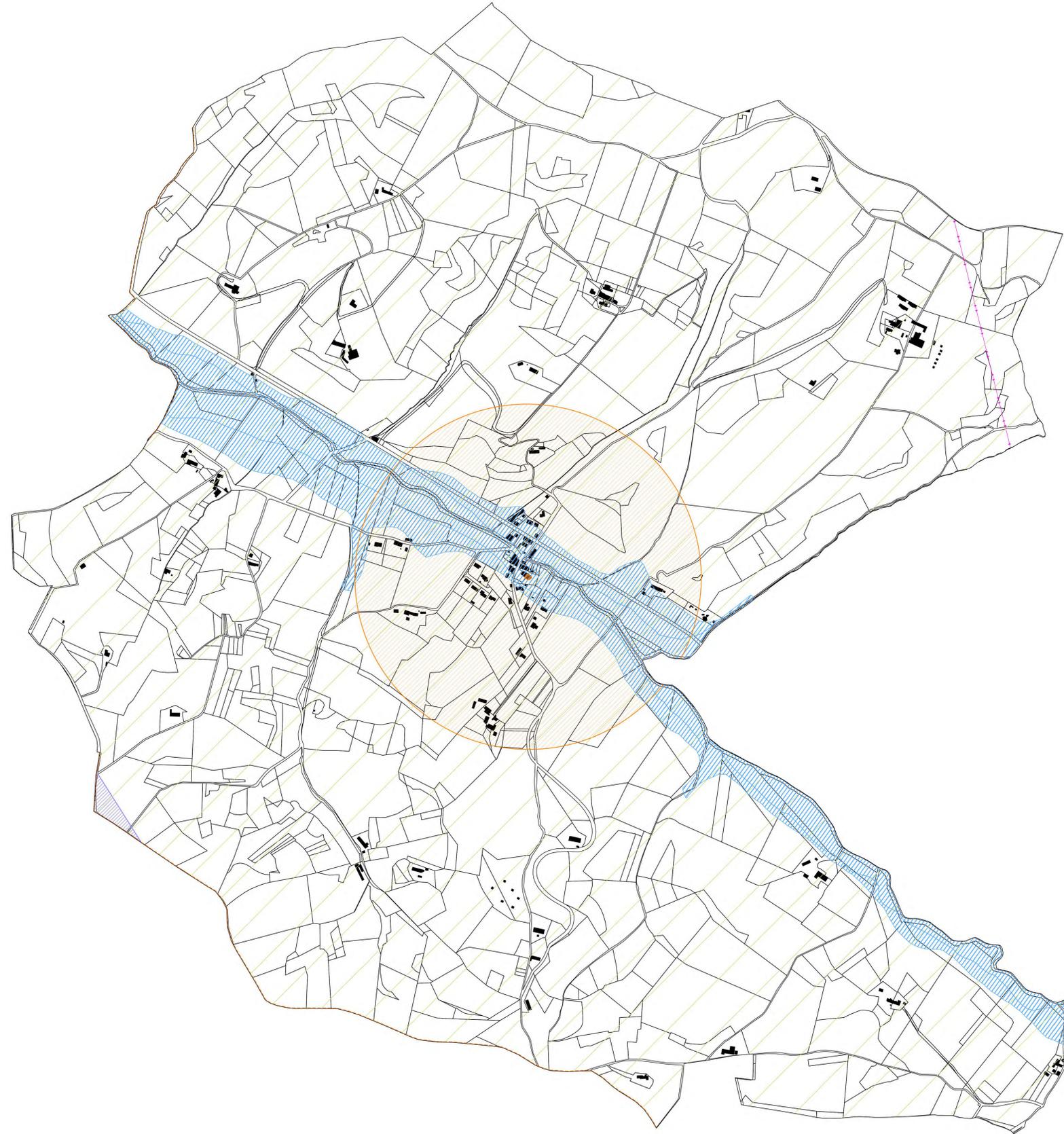


le Maire

Service Aménagement,  
Urbanisme et Habitat  
Planification et études

10 rue des Salenques  
BP 10 102  
09007 Foix  
Tél. : 05 61 02 47 00  
Mail : ddt@ariefge.gouv.fr

Septembre 2020 Pièce n°1/1



**Servitudes légalement constituées**

 Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement T7  
(sur toute la commune)

**Monuments historiques (AC1)**

 Eglise classée le 09/04/1932  
 périmètre de protection

**Lignes électriques (I4)**

 lignes aériennes  
 lignes souterraines

**Autres informations**

 CIZI - carte informative des zones inondables - DREAL

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique,  
dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur  
tous les cours d'eau du territoire.

LORSQUELLES SONT COMMUNIQUÉES, LA REPRÉSENTATION DES  
SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIÈGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST  
DONNÉE QU'À TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :  
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE EN MAIRIE  
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE